

Fiche de données de Sécurité

Produit:

PERCHLORETHYLENE

Page: 1/7

FDS N°:perchlo

Version :7.2

Version du :18/08/2003

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: PERCHLORETHYLENE

Code du produit: PERCHLO

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: BRENNTAG SA - REF : PRCSER03.

Adresse: 90 Avenue du Progrès. 69680.CHASSIEU. FRANCE.

Téléphone : 04.72.22.16.00. Fax :07.78.90.42.73. Telex :.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 0800.07.42.28.

Société/Organisme: INRS Tél : 01.45.42.59.59 .

Utilisation de la substance/préparation :

Nettoyage à sec des vêtements, dégraissage et nettoyage de pièces métalliques, finissage des textiles, extraction des huiles et des graisses, intermédiaire de synthèse, diluant pour peintures et vernis.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 :

voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX 602-028-00-4 CAS 127-18-4 CE 204-825-9 TETRACHLOROETHYLENE | 100% Xn N R: 40.C3-51/53

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Effet cancérigène suspecté mais preuves insuffisantes.

Autres données :

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Eloigner immédiatement le sujet de l'atmosphère polluée et appeler un médecin.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

Produit: PERCHLORETHYLENE Page: 2/7
FDS N°:perchlo Version :7.2 Version du :18/08/2003

En cas de projections ou de contact avec les yeux :
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :
Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes.
Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.
Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :
En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

Traitement spécifique et immédiat :

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :
Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.
Utiliser de l'eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :
Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :
En raison de la toxicité des gaz (acide chlorhydrique, phosgène et chlore) émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :
Éventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.
Le produit est ininflammable et inexposable.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Placer les fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :
Manipuler dans des zones bien ventilées.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies :
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Ne pas fumer.

Fiche de données de Sécurité

Produit: PERCHLORETHYLENE Page: 3/7
 FDS N°:perchlo Version :7.2 Version du :18/08/2003

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
 Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
 Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés, de préférence, en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
 Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
 Ne pas reconditionner les conteneurs avant de les avoir lavés et vidés.
 Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
 Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.
 Le verre est utilisable pour de petites quantités. Dans ce cas, les bonbonnes seront protégées par une enveloppe métallique plus résistante convenablement ajustée.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir chapitre 10).
 Peut être stocké dans des récipients en acier galvanisé, acier inoxydable ou recouvert d'un revêtement spécial.
 Ne pas stocker dans des récipients en aluminium, fer, zinc, cuivre et leurs alliages.

Utilisation(s) particulière(s) :

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.
 Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.
 Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.
 Ne pas se fier à la sensation olfactive.
 Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment.
 Observer une hygiène corporelle très stricte.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:TMP	N°:
127-18-4	50	335	-	-	C3	12
Allemagne	CatégorieMAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:		
127-18-4	-	-	-	3,*		
ACGIH (TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
127-18-4	25	170	100	685	A3	S

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE, 98/24/CE et Arrêté Français du 30/06/04:

CE	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (à cartouches avec filtre A).

Protection des mains :

Porter des gants en nitrile.

Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de sécurité.
 Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulée la préparation.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.

Produit: PERCHLORETHYLENE Page: 4/7
FDS N°:perchlo Version :7.2 Version du :18/08/2003

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité: > 1
Caractère Acide-Base de la préparation: non concerné.
Solubilité de la préparation dans l'eau: Insoluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils: inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Etat Physique: Liquide Fluide.
Intervalle de Point Eclair: non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est: non concerné.
Température d'auto-inflammation: non précisé.
Température de décomposition: 140 °C.
Intervalle de température de fusion: -22 °C.
Température moyenne de distillation des solvants contenus: non précisé
Autres données : Densité à 20 °C : 1.62
Température d'ébullition : 121 °C
Tension de vapeur à 20 °C : 19 kPa
Se présente sous la forme d'un liquide incolore d'odeur douce.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable dans les conditions normales d'utilisation décrite au paragraphe 7.

Conditions à éviter : Le produit est instable sous l'action de la lumière.
Matières à éviter : Réactions vives avec les métaux alcalins ou alcalino-terreux et avec les produits fortement alcalins comme la soude ou la potasse.
Réactions violentes et explosives avec certaines poudres métalliques.
Réactions violentes avec certains acides, bases et oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux : Décomposition à partir de 140 °C avec dégagement de chlore, d'acide chlorhydrique et de phosgène.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'exposition par inhalation : A des concentrations > ou = à 1000 ppm : action narcotique, ébriété et somnolence. possibilité de coma avec troubles respiratoires.
A des concentrations entre 100 et 1000 ppm : céphalées, sensations vertigineuses, troubles de la coordination motrice, irritation oculaire et des voies aériennes supérieures.
A fortes concentrations, risque d'action narcotique, ébriété et somnolence. Possibilité de coma avec troubles respiratoires.
En cas d'ingestion : Données bibliographiques
DL50 (rat) > 2000 mg/kg
Troubles digestifs avec nausées, vomissements, douleurs digestives, diarrhées et peut provoquer une dépression du système nerveux central, une pneumopathie de déglutition avec toux et surinfection broncho-pulmonaire parfois gravissime.

Fiche de données de Sécurité

Produit: PERCHLORETHYLENE Page: 5/7
FDS N°:perchlo Version :7.2 Version du :18/08/2003

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Données bibliographiques :
DL50 (lapin) > 3000 mg/kg
Peut provoquer des brûlures en cas de contact massif.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritant
Troubles de la vision.

Autres données :

Une surexposition peut à long terme entraîner des effets sur le système nerveux. Les propriétés cancérogènes humaines sont incertaines. Effet cumulatif.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité : Données bibliographiques : difficilement biodégradable : 11 % en 28 jours.

Potentiel de bioaccumulation : Données bibliographiques :
Bioaccumulation improbable - Log Pow = 3.40

Écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Données bibliographiques :
POISSON - CL50 (96 h) = 5 mg/l, DAPHNIES - CE50 (48 h) = 7.5 - 8.5 mg/l, ALGUES - CI50 (72 h) = 3.64 mg/l

Effets nocifs divers :

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

Produit:

PERCHLORETHYLENE

Page: 6/7

FDS N°:perchlo

Version :7.2

Version du :18/08/2003

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
UN1897=TÉTRACHLORETHYLÈNE

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	6.1	T1	III	6.1	60	LQ19	-
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	
	6.1		III	1 L	6.1-02		
Polluant Marin P							
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo note
	6.1	-	III	-	-	-	-
	6.1	-	III	-	-	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation : Nocif Dangereux pour l'environnement

Contient du : 602-028-00-4 TETRACHLOROETHYLENE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Polluant Marin P.

S 23 Ne pas respirer les vapeurs

S 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S 61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S (2) Conserver hors de portée des enfants.

Dispositions particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

N° 1173 - Stockage et emploi de substances toxiques pour les organismes aquatiques, en Qtité >= à 2000 T, Régime Autorisation avec Servitude et Rayon d'Affiche de 3 km, si Qtité >= à 500 T mais < à 2000 T, Régime Autorisation et Rayon d'Affiche de 1 km ; si Qtité >= 200 T mais < 500 T, Régime Déclaration.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel. Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour les dérivés halogénés, nitrés et aminés des hydrocarbures et de leurs dérivés.

Tableau n° 12 - Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogénés suivants des hydrocarbures aliphatiques: dichlorométhane, trichlorométhane, tribromométhane, dichloro-1-2-éthane, dibromo-1-2-éthane, trichloro-1-1-1-éthane, dichloro-1-1-éthylène, dichloro-1-2-éthylène, trichloréthylène, tétrachloréthylène, dichloro-1-2-propane, chloropropylène, chloro-2-butadiène-1-3.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

PERCHLORETHYLENE

Page: 7/7

FDS N°:perchlo

Version :7.2

Version du :18/08/2003

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Paragraphes modifiés : Tous.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 40.C3 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.